

LA PISCINE : 18 MOIS PLUS TARD...

La photo ci-contre permettra à chacun de se rappeler ce qu'était le terrain de la piscine intercommunale à Chevreuse au moment du début des travaux.

18 mois sont passés ; chacun peut voir le volume qui sera celui du futur bâtiment abritant les nouvelles installations de la piscine de notre SIVOM, comprenant le grand bassin de natation (25 m x 21 m), un bassin ludique animé d'une multitude de jeux d'eau, le toboggan constituant un ensemble indépendant des autres bassins et une pataugeoire pour les tout-petits.

Après péripéties et vicissitudes, hélas génératrices de retard, l'entreprise de gros-œuvre devrait terminer son ouvrage dans quelques semaines.

Les charpentiers et couvreurs sont intervenus pour mettre le bâtiment hors d'eau et les corps d'états du second œuvre, c'est-à-dire les plombiers, électriciens, carreleurs, peintres, ... se saisissent à leur tour du chantier.

Ces travaux, moins spectaculaires de l'extérieur, sont tout aussi longs et compliqués et les entreprises tout aussi difficiles à piloter. Si ces dernières veulent bien respecter leurs délais, nous pouvons espérer que les travaux de première phase se termineront à la fin du deuxième trimestre 2007.

La 2^{ème} phase de travaux correspondant à la transformation du bâtiment actuel est en cours d'évolution. En effet, il est apparu que les idées qui avaient présidé à l'élaboration du programme de cette phase 2 étaient celles de 1992. Or, les besoins du public en ce qui concerne les activités d'eau tels que l'aquagym, et plus généralement toutes les activités liées à la bonne forme physique des personnes, ont considérablement évolués au cours de ces dix dernières années. Il nous est donc apparu nécessaire de réfléchir pour adapter cette phase 2 à la réalité des années actuelles.

Pour ce faire, un programme de fonctionnement et d'organisation a été établi et un nouveau concours d'architecte a été lancé pour repenser la totalité de l'architecture de la phase 2. Au terme de cette étude, le bâtiment actuel particulièrement vétuste sera démoli et remplacé par un bâtiment moderne et fonctionnel. Pour cette phase, les études commencent à peine et les appels d'offres des entreprises se situeront au tout début 2007.

Bien entendu, cette phase 2 ne peut démarrer qu'après la mise en service du bâtiment principal.

Comme annoncé il y a 18 mois, le coût de l'investissement pour chaque foyer fiscal reste inchangé : environ 16 € par année sur 30 ans.

Jacques PELLETIER
Président du SIVOM



Mai 2005



8 novembre 2005



19 septembre 2006